



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/117/2024



**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE ANTENNE VSAT A L'AGENCE PRINCIPALE DE
COTONOU (BÉNIN)**

AOUT 2024

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document, dont l'absence dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité administrative et technique, ainsi qu'à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article 1.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du bien livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet du marché

Le présent cahier des charges a pour objet, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une antenne VSAT de 3,8 mètres diamètre à l'Agence Principale de Cotonou, au Bénin, en remplacement de l'antenne existante, devenue obsolète.

I.17. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique composé des équipements ci-après :

- une (1) antenne VSAT de diamètre 3.8m ;
- un (1) filtre bande C Freq 3,625 - 4,200 ;
- deux (2) amplificateurs à faible bruit LNB type NJS8487SN NORSAT ;
- deux (2) splitter/combiner passifs 1:2 de type L band ;
- deux (2) câbles coaxiaux 120 mètres et un lot de huit (8) connecteurs compatibles pour la connexion des voies TX et RX, à minima.

I.18. Visite des lieux

Tout soumissionnaire qui souhaite faire une visite des installations de la station VSAT existante à l'Agence Principale de Cotonou devra manifester son intérêt en adressant un courrier électronique aux adresses courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int et courrier.zdsi@bceao.int, au plus tard 10 jours avant la date limite de dépôt des soumissions.

I.19. Options

Il convient de noter que les spécifications techniques sus-énumérées ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les **quatre (4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.21.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

L'absence de lettre de soumission dûment signée constitue un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire concerné.

I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2** ;
-

-
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
 - le nom du transitaire local pour les formalités douanières ;
 - la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2021, 2022 et 2023)
 - l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.21.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- le formulaire de conformité technique joint en **annexe 3** dûment renseigné ;
- la description détaillée des équipements, licences ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- une copie de l'agrément du fabricant des équipements proposés ;
- le planning prévisionnel détaillé des travaux de déploiement des équipements ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) et qui participeront au déploiement ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

La non fourniture de l'agrément du fabricant des équipements proposés pourrait constituer un motif de rejet de la soumission.

I.21.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent :

- un devis détaillé de l'offre pour les prestations ;
- un devis détaillé de l'offre des équipements et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison non prévu dans l'offre, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

NB : L'absence de prix unitaires des équipements proposés dans l'offre financière peut être un motif de rejet de l'offre.

I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 30 août 2024 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE ANTENNE VSAT A L'AGENCE PRINCIPALE DE COTONOU”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int, dans la rubrique “Marchés publics et Achats”.

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.25. Lieu de réalisation des prestations

La livraison des équipements commandés se fait DAP «Delivered At Place» selon les incoterms 2020 dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO pour le Bénin, sise Avenue Jean-Paul II, Cotonou, 01 B.P. 325 RP.

I.26. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

I.27. Modalités de paiement

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
 - trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
 - trente pour cent (30%) à la fin de l'activation des licences et supports associés aux équipements et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
-

- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie.

I.28. Agrément

Les soumissionnaires devront fournir, dans leurs offres, une attestation de l'agrément du fabricant, mentionnant clairement l'objet de la consultation. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

I.29. Garantie

Tous les équipements seront livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur. La date de prise d'effet de la garantie, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés ne devra pas être antérieure à la date de livraison

I.30. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels de réseau VSAT, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte desdites évolutions, le cas échéant, si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les soumissionnaires sont invités à proposer dans leurs offres des équipements de réseau VSAT, conformes aux spécifications techniques indiquées dans le tableau suivant :

LIBELLÉ	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES
Une (1) antenne VSAT de diamètre 3.8m GDSatcom - C Band Rx/Tx C Pol 1.09 VAR (F1 Station) de série 1385.	<ul style="list-style-type: none"> ● Source TX/RX 2 ports- Bande C Circulaire ● Port Tx : Connecteur N ● Port RX : WR229 ● Freq TX : 5,850-6,425 GHz ● Freq RX : 3,625-4,200 GHz ● Antenne fixe non motorisable - Approved Intelsat ● Diamètre égale 3.8m de type GDSatcom ● Un (1) Feed : Interface « Tx » de type « N » et « Rx » de type WR229 ● Un (1) support monture de fixation non pénétrante de type NPMM ● Accessoires de fixation du feed ● Antenne approuvée par INTELSAT
Deux (2) Filtrés Norsat eBPF-C-1 C-Band 5G Extreme Bandpass. Passe-Bande Bande C : 3,7 - 4,2 GHz	<ul style="list-style-type: none"> ● deux (2) unités de filtre Norsat eBPF-C-1 C-Band 5G Extreme Bandpass. Filter bande C freq 3,7 - 4,200 GHz
Deux (2) câbles coaxiaux et connecteurs associés	<ul style="list-style-type: none"> ● Type du câble coaxial : LDF4-50A ● Deux (2) longueurs ● Longueur du rouleau est égale à 120 m ● Huit (8) connecteurs L4TNM-PSA ● Type du connecteur N « mâle » de type L4TNM-PSA.
Deux (2) amplificateurs à faible bruit LNB de type Norsat 3100N-BPF-1 3000 C-Band (3.70 - 4.20 GHz) 5G Interference LNB w/Bandpass Filter (Type-N)	<ul style="list-style-type: none"> ● C-Band Standard : 3.7 to 4.200 GHz ● Stabilité : +/- 10 kHz ; ● IFL : 950 à 1450 MHz ; ● Output : Type N 50 Ω ; ● Input : Type : WR229 ; ● Power supply (+12 to +24 VDC) ● Oscillateur : Local : 5150 MHz ; ● Stabilité local à +/- 3 ppm ; ● Accessoires de fixation et kits d'étanchéité.
Deux (2) splitter/combiner passifs 1:2 de type L band – COM02L1P-2502-N5N5	<ul style="list-style-type: none"> ● Splitter/combiner passifs 1:2 de type L band ● Type COM02L1P-2502-N5N5.

Les équipements fournis seront installés et mis en service en lieu et place de l'antenne VSAT existant sur le site de Cotonou, à déposer.

II.2. Services

Il est attendu des soumissionnaires les services ci-dessous :

- l'installation de l'antenne fournie à l'Agence Principale de Cotonou ;
- l'activation de la station VSAT de l'Agence Principale de Cotonou avec la nouvelle antenne.

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES**Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS
BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'une antenne VSAT à l'Agence Principale de Cotonou

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité : _____

Nom et titre du signataire : _____

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : .

Nom et titre du signataire : _____

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____

Annexe 3 : Formulaire de conformité technique

ITEM	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (A renseigner)
Caractéristiques	Une (1) antenne VSAT de diamètre 3.8m GDSatcom - C Band Rx/Tx C Pol 1.09 VAR (F1 Station) de série 1385.		
	• Source TX/RX 2 ports- Bande C Circulaire		
	• Port Tx : Connecteur N		
	• Port RX : WR229		
	• Freq TX : 5,850-6,425 GHz		
	• Freq RX : 3,625-4,200 GHz		
	• Antenne fixe non motorisable - Approved Intelsat		
	• Diamètre égale 3.8m de type GDSatcom		
	• Un (1) Feed : Interface « Tx » de type « N » et « Rx » de type WR229		
	• Un (1) support monture de fixation non pénétrante de type NPMM		
	• Accessoires de fixation du feed		
	• Antenne approuvée par INTELSAT		
	Deux (2) Filtres Norsat eBPF-C-1 C-Band 5G Extreme Bandpass. Passe-Bande Bande C : 3,7 - 4,2 GHz		
	• deux (2) unités de filtre Norsat eBPF-C-1 C-Band 5G Extreme Bandpass. Filter bande C freq 3,7 - 4,200 GHz		
	Deux (2) câbles coaxiaux et connecteurs associés		
	• Type du câble coaxial : LDF4-50A		
	• Deux (2) longueurs		
	• Longueur du rouleau est égale à 120 m		
	• Huit (8) connecteurs L4TNM-PSA		
	• Type du connecteur N « mâle » de type L4TNM-PSA.		
	Deux (2) amplificateurs à faible bruit LNB de type Norsat 3100N-BPF-1 3000 C-Band (3.70 - 4.20 GHz) 5G Interference LNB w/Bandpass Filter (Type-N)		
	• C-Band Standard : 3.7 to 4.200 GHz		
	• Stabilité : +/- 10 kHz		

	• IFL : 950 à 1450 MHz		
	• Output : Type N 50 Ω		
	• Input : Type : WR229		
	• Power supply (+12 to +24 VDC)		
	• Oscillateur : Local : 5150 MHz		
	• Stabilité local à +/- 3 ppm		
	• Accessoires de fixation et kits d'étanchéité		
	Deux (2) splitter/combiner passifs 1:2 de type L band – COM02L1P-2502-N5N5		
	• Splitter/combiner passifs 1:2 de type L band		
	• Type COM02L1P-2502-N5N5.		